

Territoires du Nord-Ouest	792	577
A l'extérieur du Canada	5,335	5,804
Total	208,395	207,603

Entreprises publiques comprend:

Air Canada
 Société d'assurance-dépôts du Canada
 Société canadienne d'hypothèques et de logement
 Société canadienne des ports
 Société canadienne des postes
 Canadair Limitée
 Société Radio-Canada
 Chemins de fer nationaux du Canada
 Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée
 Office canadien du poisson salé
 Commission canadienne du blé
 CN/CP Télécommunications
 Eldorado Nucléaire, Limitée
 Société pour l'expansion des exportations
 Société du crédit agricole
 Banque fédérale de développement
 Commission de commercialisation du poisson d'eau douce
 Commission d'énergie du Nord canadien
 Petro-Canada
 Monnaie royale canadienne
 Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent
 Teleglobe Canada
 Via Rail Inc.

Le nombre d'employés dans la Fonction publique fédérale en juin 1984 et juin 1986 pour lesquels le Conseil du Trésor représente l'employeur.

Province/Région	Nombre d'employés	
	juin 1984	juin 1986
Terre-Neuve et Labrador	6,591	6,197
Île-Du-Prince-Édouard	2,191	2,300
Nouvelle-Écosse	15,280	14,936
Nouveau-Brunswick	8,236	8,049
Québec (excluant la RCN)	35,101	34,296
Région capitale nationale (Québec)	17,810	17,708
Ontario (excluant la RCN)	39,777	38,583
Région capitale nationale (Ontario)	58,462	56,870
Manitoba	11,466	11,350
Saskatchewan	6,990	6,882

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Alberta	14,469	14,354
Colombie-Britannique	22,775	22,949
Yukon	1,257	1,063
Territoires du Nord-Ouest	1,891	1,822
A l'extérieur du Canada	1,679	1,594
Non spécifié	8	16
Total	243,983	238,969

RCN—Région de la capitale nationale

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1130)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE DROIT A L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 janvier, de la motion de M^{lle} Carney: Que le projet de loi C-37, tendant à l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), (page 2382).

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le projet de loi C-37 devrait être jeté aux ordures à l'instar du protocole d'accord sur le bois d'oeuvre que ce projet de loi tend à mettre en oeuvre. Pourquoi? Simplement parce qu'en examinant les faits, monsieur le Président, on s'aperçoit que non seulement l'industrie canadienne du bois d'oeuvre est trahie par cet accord, mais également que les Canadiens font les frais de cet accord et d'autres tentatives tendant à conclure des accords avec les États-Unis, à vendre le Canada au rabais.